Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021205-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 05

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 20 h 24.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT Christophe LABORY	Michel LAHUEC Yannick CONNAN	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Jean-Pierre MARC Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Jérôme GOURMELEN
Absents excusés						
	Gilberte LE NAOUR (procuration à Michel LAHUEC)	Audrey LE MOINE (procuration à Daniel GOYAT)	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON) Cécile TABARLY (procuration à Christine JAN)	Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)	Corinne MARTIN (procuration à Yvon ARZUR)	Céline SIMONOU (procuration à Jérôme GOURMELEN) Gabrielle COSQUERIC André GUILLOU
Nombre de conseillers présents			**27**	**Nombre de conseillers votants**		**34**

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 SUR LES BUDGETS DE ZONES

L'instruction comptable M57 dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la communauté de communes. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260212-2026021205-DE

Si les résultats 2025, ainsi que les restes à réaliser, du budget principal et de la plupart des budgets annexes seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2025 des budgets des zones d'activités afin de permettre d'équilibrer les comptes. Ces budgets ont la particularité de ne pas avoir d'affectation au 1068, ni de restes à réaliser car la section d'investissement sert essentiellement au stockage et déstockage des terrains.

Vu le code général des impôts, notamment les articles L.1612-32 et R.1612-54 ;

Vu l'instructions budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 des budgets annexes suivants : Kerleven, Kerorié, Kerlivérien, la Grande Halte et Troyalac'h Sud ainsi :

BUDGET	RESULTATS 2025				AFFECTATION 2026			
	Solde fonctionnement	Solde investissement	Solde RAR	Besoin de financement	Fonctionnement 002	Investissement 001	Investissement 1064	Investissement 1068
KERORIE	494 519,49	-1 583 244,42		1 583 244,42	494 519,49	-1 583 244,42		0,00
KERLIVERIEN	-377 517,61	-187 522,81		187 522,81	-377 517,61	-187 522,81		0,00
EXTENSION TROYALACH	436 604,00	-339 512,42		339 512,42	436 604,00	-339 512,42		0,00
EXTENSION LGH	47 362,32	-201 628,99		201 628,99	47 362,32	-201 628,99		0,00
KERLEVEN	0,00	4 099,59		0,00	0,00	4 099,59		0,00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerourgué CS71046 - 29170 FOUESNANT

Président